

BÂTIMENT DURABLE



Sophie BRETON

Vice-présidente Bâtiment – FIEEC
Présidente – IGNES
Senior Vice President APAC – HAGER Group

Les actions collectives menées au travers du comité de liaison sur le bâtiment et dans les groupes de travail nous ont permis de faire reconnaître la FIEEC comme un acteur important de la filière du bâtiment, les technologies développées par nos industries étant au centre du bâtiment durable : performant, communiquant, confortable et évolutif.

ENJEUX POUR NOS INDUSTRIES

Les bâtiments représentent le fondement d'une civilisation urbaine durable permettant l'intégration des différentes fonctions de la ville (habitat, travail, transport, télécommunication, assainissement, énergie, déchets) tout en apportant le support de services nécessaires aux occupants. Le bâtiment doit s'inscrire dans la réduction de son empreinte environnementale sur tout son cycle de vie et contribuer à l'économie circulaire. Les industriels membres de la FIEEC contribuent à ces divers enjeux à différents niveaux : en développant des équipements toujours plus performants qui permettent

l'évolutivité, l'accessibilité et la sécurité des bâtiments ; en établissant les déclarations environnementales propices à éco-concevoir les bâtiments ; enfin en poursuivant leurs efforts de développement de la filière des déchets d'équipements électriques et électroniques issus des bâtiments.

CE QUE NOUS AVONS FAIT

La FIEEC et ses syndicats se sont fortement mobilisés dans la mise en œuvre des différentes législations relatives aux bâtiments. Un travail de refonte global du code de la construction et de l'habitation est en cours de finalisation, en réponse à l'article 49 de la loi dite ESSOC, pour permettre aux maîtres d'ouvrage de déroger aux exigences de moyens réglementaires dès lors qu'ils atteignent des résultats équivalents. Notre profession a manifesté à de nombreuses reprises son opposition à intégrer les questions de sécurité des personnes dans ce processus et reste vigilante sur la question des contrôles a posteriori

indispensables pour garantir la non régression de la qualité des bâtiments.

L'application de la loi Elan a également ouvert de nombreux chantiers réglementaires impactant la profession, tels que la sécurité dans les bâtiments, l'accessibilité, la qualité sanitaire, la performance environnementale des bâtiments sur tout leur cycle de vie, la révision du diagnostic énergétique des bâtiments, ou encore l'obligation d'économie d'énergie dans les bâtiments tertiaires.

et demain ?

Trois chantiers principaux occuperont l'année 2019 : d'abord la refonte de la partie réglementaire du code de la construction et de l'habitation avec une grande vigilance pour ne pas dégrader le niveau d'ambition. Ensuite, la finalisation de la Réglementation Environnementale des bâtiments neufs qui doit voir le jour en 2020, intégrant des critères de performance énergétique et d'émission de gaz à effet de serre sur tout le cycle de vie du bâtiment. Enfin, l'évolution et la mise en œuvre des réglementations relatives aux bâtiments existants (DPE, rénovation des bâtiments tertiaires etc.).